



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 4 JUIN 2024
CONVOCATION EN DATE DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 07/03/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 23

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. SION Michel donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, M. WERY Jean-Charles donne pouvoir à M. GERNEZ Marc, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie

Membres excusés : MM. GIL Eugène, PLAYE Maryse, ADIMI Karim, ABDELKADER Michaël, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GERNEZ Marc

OBJET : Convention générale entre la ville d'Escaudain et l'association « Union Sportive Escaudain Football » - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales fondant une compétence générale des collectivités territoriales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local ;

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la mise à disposition de locaux municipaux au profit d'une association ;

Considérant que la commune apporte une aide financière et matérielle à l'association « Union Sportive Escaudain Football » dont l'intérêt local est manifeste ;

Considérant que la convention générale liant ladite association à la commune, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 17 Septembre 2019 est arrivée à son terme ;

Considérant qu'il convient de fixer de nouveau les engagements réciproques des deux parties en ce qui concerne le financement de l'association et la mise à disposition des locaux pour les années à venir ;

Vu le projet de convention générale entre l'association « Union Sportive Escaudain Football » et la commune ci-annexé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet de convention générale précité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention générale et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT,



Le Secrétaire de séance,

Marc GERNEZ.

